

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndicale du 5 juillet 2023

Présents : Caroline Chevassus, Mickaël Poncet, Louise Monnier, Benoît Collin, Julien Carnot, Audrey Grandclément

Secrétaire de séance : Mickaël Poncet.

1. Appel d'offres marché de restauration scolaire

Appel à candidature rédigé et déposé par la Présidente sur e-marchéspublic.com depuis le 12 juin. L'appel sera clôturé au 14 juillet. Plusieurs téléchargements ont eu lieu. Aucune candidature à ce jour n'a été déposée.

Il conviendra d'analyser les offres et de délibérer pour autoriser la signature du marché. Nous convenons de nous revoir fin juillet ou début août à ce sujet.

2. Organisation du RPI à 2 classes

Suite à la suppression d'un poste sur le RPI, les conseils se sont questionnés quant à la réorganisation possible sur un site à la rentrée 2023. Le conseil de La Pesse est favorable à la réunion sur 1 site. Le conseil des Bouchoux ne souhaite pas le regroupement des 2 classes sur 1 site pour la rentrée 2023.

Les parents d'élèves ont organisé une réunion et invité les conseils municipaux. Ils ont rappelé le souhait de voir le RPI organisé sur un seul site. Les deux maires, présents à la réunion se sont engagés à organiser une réflexion et réunion conjointe des 2 conseils.

L'éducation Nationale avait annoncé en premier choix le départ de Coline Antoni. Après négociation c'est finalement Claude Mercier qui quittera le RPI et ce à la demande des 2 enseignants. Claude estime qu'il est préférable de pérenniser Coline sur ce poste et estime qu'à un an de la retraite, il est prêt à quitter le RPI.

Nous saluons son geste qui évitera par la suite une succession de remplaçants non titulaires sur l'école.

Une classe de maternelle/CP encadrée par Coline Antoni sera à l'école de la Pesse et une classe de CE1/CE2/CM1/CM2 sera encadrée par Isabelle Kolly à l'école des Bouchoux.

3. Retour sur le groupe de travail RH

La position hétérogène des 2 conseils suspend l'étude de la réorganisation de la RH sur un seul site. Le maintien sur 2 sites scolaires signifie par contre qu'il faut recruter un nouvel agent périscolaire pour la rentrée 2023.

Afin de proposer des emplois plus attractifs, il a été envisagé de grouper le poste adjointe administrative et agent périscolaire. Toutefois, même en cumulant les 2 fonctions, il est difficile d'offrir un temps plein (il manque encore 9h/semaine).

Les difficultés liées au turn over et aux arrêts maladies depuis le 1 janvier 2023 sont partagées par l'ensemble du conseil syndical. 6 recrutements en 6 mois ont sollicité fortement l'équipe d'élus : recrutements, remplacements des agents absents, formation et accompagnement des nouveaux agents ; et ont sollicité fortement la secrétaire : formalités administratives.

En réunion d'équipe le 6 juin, l'ensemble des agents a été informé de l'étude en cours de l'organisation du périscolaire avec les FRANCAS. Les agents ont rappelé qu'ils souhaitent conserver salaires et vacances scolaires. Ce qui serait possible compte tenu du fait qu'ils resteraient salariés du SIVOS et que le SIVOS n'envisage pas le développement d'un accueil extrascolaire puisqu'il en existe déjà un aux Moussières.

4. Prévisions d'effectifs rentrée 2023

Classe maternelle / CP à l'école de la Pesse : 20

CE1 / CE2 / CM1 / CM2 à l'école des Bouchoux : 19

5. Outils de gestion des inscriptions périscolaire

A partir du 1^{er} septembre, fin des tickets de cantine. La gestion de la régie ticket est chronophage et impossible avec le turn over actuel. Depuis ce mois de mars elle est assurée par le renfort des élus. Céline Frutoso a également accepté de dépanner ce dernier trimestre le SIVOS. Pour les familles, l'accès aux tickets est difficile. Les chèques et l'argent liquide circulent trop souvent dans les cartables, ce qui n'est pas convenable. Les services de cantine seront donc facturés comme le sont les garderies. Louise Monnier nous présente les modalités de fonctionnement en facturation et le gain de temps que cela représente pour toute l'équipe.

Un logiciel d'inscription et prépaiement en ligne est toujours envisagé. Soit il sera acheté par le SIVOS soit il sera fourni par les Francas. Nous attendons la proposition des Francas.

Délibération : Passage à la facturation et arrêt de la régie tickets : 4 POUR.

6. Création d'un poste d'adjoint administratif

Suppression du poste de 5h, et création d'un poste de 10h, car la charge de travail est importante et représente en réalité 10h/semaine. L'adjointe assure en effet la vie syndicale mais intervient également dans la gestion des 2 accueils périscolaires.

Les entretiens d'embauche ont eu lieu le 5 juillet au matin par Caroline Augé-Chevassus et Audrey Grand-Clément. Sylvianne Bastié est retenue sur le poste d'adjointe administrative. Elle débutera son contrat le 1 aout 2023.

Délibération : Suppression du poste d'adjointe administrative 5h/semaine et création du poste 10h/semaine. 4 POUR

7. Poste d'ATSEM

Benoit Collin et Mickael Poncet ont assuré les entretiens d'embauche au poste d'ATSEM. Le poste d'ATSEM a été pourvu : Cynthia MERCÉ sera présente dans la classe maternelle sur le temps scolaire et sera accompagnatrice dans le bus matin et soir. Elle débutera le 28 aout 2023.

Suppression de l'ancien poste d'ATSEM de 29.6h et création d'un poste de 26h. L'ancien poste était en effet dimensionné pour la semaine de 5 jours et aujourd'hui le RPI fonctionne sur 4 jours.

Délibération : Suppression du poste de 29.6h et création du poste de 26h hebdomadaire. 4 POUR

8. Convention côté cour

Renouvellement de la Convention coté cour.

Délibération : le CS autorise la présidente à signer la convention. 4 POUR.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'CA'.

Le secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the initials 'AS'.